

Votre patrimoine est une richesse. L'assurer est un art



Le Fonds Eckman Fruit de l'initiative de Françoise Eckman, fille de Léon Eckman, ce fonds est une structure indépendante qui a pour objectif de maintenir l'esprit de mécénat qui animait le fondateur, en marge de ses activités professionnelles. Il s'agit de proposer un soutien à toute action qui tend à préserver les qualités propres aux artistes du groupe NERVIA.



d'assurances, proposent une série de services et d'avantages. C'est là que se situe leur plus-value. Ils ont élaboré des concepts spécifiques en fonction des types de risques qu'ils sont censés couvrir: Nervia Museum pour les musées et institutions culturelles, Nervia

Société familiale actuellement dirigée par Marc et Eric Hemeleers, petits-fils du fondateur, l'entreprise accompagne en matière de gestion de risque ses partenaires, prospects ou clients. Elle propose des solutions sur-mesure pour assurer la protection des œuvres d'art et autre objets de valeur. Considérée à juste titre comme une référence en la matière, l'entreprise a construit sa réputation sur la flexibilité, la confiance et la rapidité des services qu'elle offre toujours dans un souci de qualité.

Du sur-mesure

Ils ne proposent aucun produit dit «standard», même s'il est évident qu'ils partent d'une base commune qui présente déjà des spécificités. Dans la majorité des cas, ils font du sur-mesure et adaptent la couverture en fonction des besoins particuliers de l'assuré. Mais leur rôle ne s'arrête pas à la vente de produits d'assurances. Au contraire, ce serait même une réduction qu'ils combattent aujourd'hui en se positionnant comme conseillers en gestion de risques. Et cela au travers de concepts qui, en marge des produits



Marc et Eric Hemeleers

Un label qui rassure

La société a créé un label de qualité «Insured through Léon Eckman Fine Arts» dont le logo fait figure d'«iso Eckman» et rassure le client qui a prêté son œuvre à l'occasion d'une exposition par exemple. Grâce à ce label, les objets d'art bénéficient de la meilleure protection possible.

Expert, pour les membres de la Chambre belge des Experts en Oeuvre d'art, Nervia Collector pour les collectionneurs privés.

Les collectionneurs privés

Pour construire le portefeuille d'assurances d'un collectionneur privé, la société tient compte de plusieurs critères: la personnalité de l'assuré, la qualité des couvertures, la discrétion recherchée, l'importance de la collection et la flexibilité nécessaire dans la gestion ultérieure du contrat. Ils doivent également répondre aux questions : Qui? Quoi? Où? Comment? Concrètement, il est fondamental de savoir qui est en face d'eux ("Who's the client?"). Les réponses obtenues à cette question apporteront énormément de compléments d'informations pour les questions suivantes. Savoir ce qu'ils assurent, (le "quoi") en termes de matières et de capitaux est évidemment primordial lorsque l'on fait du sur-mesure. Il est d'usage de pratiquer un taux dégressif en fonction de l'importance du capital. La localisation de la ou des collections aura également son importance avec une vigilance particulière aux mesures de prévention et de sécurité (électroniques ou mécaniques) présentes sur place. Enfin, le propriétaire a peut-être des desiderata bien précis en matière de couverture (le "Comment"). Pour des raisons financières, le client peut souhaiter apporter des nuances à sa police en réduisant l'une ou l'autre garantie, en n'assurant que les pièces au-dessus d'une certaine valeur.

Des contrats «tous risques»

Il existe également une formule appelée «tous risques sauf». Comme son nom l'indique, cette formule couvre tous les risques à l'exception... des exclusions. Alors que dans un contrat classique l'assuré doit prouver que son sinistre est

couvert par les clauses du contrat, dans un contrat «tous risques sauf», c'est à l'assureur de prouver que le sinistre est exclu en regard des exclusions reprises dans le contrat. Cette inversion de la charge de la preuve augmente le niveau de confort de l'assuré.

Bureau de courtage depuis trois générations,

Léon Eckman Art Insurance s'est taillé une solide réputation dans le domaine des assurances d'objets d'art et est honoré de la confiance de nombreux collectionneurs privés, de grandes institutions culturelles et d'entreprises, toutes actives dans le monde de l'art en Europe.

Rue Joseph II 36-38 à 1000 Bruxelles.
Tél. 02.539.00.80 Fax. 02.537.96.19
www.eeckman.be - art@eckman.be